

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1990 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Arrête

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines (SRH), président ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

Représentants suppléants

- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences (DGER) ;
- Monsieur Romain DROUET, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Nastasia PEDANOU, chargée de mission du bureau de gestion des personnels contractuels (SRH) ;

- Madame Elodie FORET, chargée de mission du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des personnels

Représentants titulaires

Monsieur Didier REVÉL	CPE classe exceptionnelle	SNÉTAP
Madame Nathalie GASNIER	CPE hors classe	SNÉTAP
Madame Véronique CHEVALIER	CPE hors classe	SNÉTAP
Monsieur Brice FAUQUANT	CPE classe normale	SNÉTAP
Madame Fanny RAUCH	CPE classe normale	SNÉTAP

Représentants suppléants

Monsieur Pascal GOUDIER	CPE classe exceptionnelle	SNÉTAP
Madame Nadège CHATEL-GACHON	CPE hors classe	SNÉTAP
Madame Karine HERREIRA-DOMEC	CPE hors classe	SNÉTAP
Madame Mégane HALEUX	CPE classe normale	SNÉTAP
Monsieur Christophe VINOT	CPE classe normale	SNÉTAP

Article 2

L'arrêté du 17 novembre 2021 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **21 FEV, 2022**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
**Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération**

Laurent BELLÉGUIC